



Liste des moyens auxiliaires 2021

Examen professionnel supérieur d'Expert-e en finance et controlling

Examen écrit

Les candidates et les candidats doivent se munir eux-mêmes de :

Branche	Moyens auxiliaires autorisés
Pour toutes les branches	<ul style="list-style-type: none">• Matériel d'écriture (p. ex. stylo à bille, plume, ou stylo effaçable)• Règle• Calculatrice• Tampon / Etiquettes (afin d'étiqueter ou tamponer chaque feuille de solution) (Nom, prénom et numéro de candidat)• Code des obligations édition officielle <u>ou</u> édition commerciale (Ernst J. Schneiter)• Code civil suisse édition officielle <u>ou</u> édition commerciale (Ernst J. Schneiter)• Loi sur la poursuite et la faillite édition officielle <u>ou</u> édition commerciale (Ernst J. Schneiter)• Les lois fiscales fédérales (édition Steuern und Recht GmbH) <p>→ Ces ouvrages peuvent être présentés à l'examen de la manière suivante</p> <ul style="list-style-type: none">- Les marque-pages <u>sans inscriptions</u>, le surlignage et les notes manuscrites sont autorisés- <u>Il n'est pas autorisé</u> d'apporter ses propres impressions et ses documents/supports <p>→ La/le candidat-e décide l'édition qu'elle/il utilisera. Le sujet des examens est toujours la base juridique en vigueur.</p>
Pour les branches : <ul style="list-style-type: none">- Normes suisses et internationales- Etude de cas	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations relatives à la présentation des comptes RPC 2019/2020• International Financial Reporting Standards (en anglais) IFRS Foundation Edition 2019 ISBN: 978-1-911629-04-7 (livre bleu) ISBN: 978-1-911629-12-2 (livre rouge) <p>Et/ou</p> <p>*Code IFRS Normes et interprétations édition 2019 Editeur Groupe Revue Fiduciaire</p> <ul style="list-style-type: none">- ISBN 978-2-7579-0675-0- Ces ouvrages comportent les normes adoptées par l'Union européenne (UE) <p>→ Les éditions antérieures ou ultérieures peuvent être utilisées à vos propres risques</p> <p>→ Ces ouvrages peuvent être présentés à l'examen de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">- Les marques-pages sans inscriptions, le surlignage et les notes manuscrites sont autorisés- Il n'est pas autorisé d'apporter ses propres impressions et ses documents/supports



Remarques

- Si d'autres lois s'avèrent nécessaires pour résoudre un problème, elles seront directement jointes aux problèmes d'examens concernés.
- Les moyens auxiliaires ne peuvent être utilisés que par un/e seul/e candidat/e.
- Tous les appareils électroniques (smartphones, ordinateurs, netbooks, montre connectées, etc..), à l'exception de la calculatrice, doivent être complètement éteints pendant la durée de l'examen (pas de mode vibreur) et déposés dans votre sac.
- Toute personne qui enfreint ces règles risque d'être exclu de l'examen par la commission d'examen.

Directives concernant l'utilisation des calculatrices de poche (aucune information relative aux modèles ne sera donnée)

- ▶ Non programmable
- ▶ Sans mémoire de texte
- ▶ Non capable de communiquer
- ▶ Sans mémoire de formules
- ▶ clavier silencieux

Examen oral

- Les salles à disposition pour l'examen oral (sauf la salle de préparation) sont équipées d'un rétroprojecteur ou d'un visualizer et d'un tableau blanc.
- Durant l'examen oral aucun moyen auxiliaire n'est autorisé en dehors du matériel d'écriture, règle, gomme et calculatrice (liste exhaustive).
- Des feutres, des transparents ainsi que du papier de brouillon sont mis à disposition pour la préparation du compte rendu.
- La préparation ne fait pas partie du temps d'examen. Le temps d'examen commence au début de la présentation.
- Tous les appareils électroniques (smartphones, ordinateurs, netbooks, montre connectées, etc..) doivent être éteints pendant la durée de l'examen et être remis au secrétariat avant la période de préparation.